



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 11^e jour du mois de juillet 2022 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Appel d'offre Sterling 2002
 - 2.4. État comparatif
 - 2.5. Promesse d'achat
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Promesse de vente Gestion Sylvain Marcoux Inc
 - 3.3. Point dépôt plastique agricole
 - 3.4. GoNet
 - 3.5. Test de portance
 - 3.6. Demande Interbois
 - 3.7. Dos d'âne rue des Lilas
 - 3.8. Terrain 4 340 686
 - 3.9. Travaux sans permis : la suite
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Rue des Pins
 - 4.2. Programmation des travaux TECQ
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention juin 2022

5.2. Demande de mesures différentes

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (URLS Chaudière-Appalaches, Hunters de St-Prosper)
- 6.2. Projet Benoit Drouin
- 6.3. Golf
- 6.4. Ma biblio dans le frigo
- 6.5. OTJ - Bâtiments et terrain

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 140-07-2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

Résolution 141-07-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 142-07-2022

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juin 2022 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 190 975,33\$.

Adoptée

2.3 Appel d'offre Sterling 2002

Résolution 143-07-2022

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la vente par appel d'offre du Sterling 2002;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Transport Hervé Ferland Inc	18 501.00\$
Excavation Guevin et Lemire Inc	15 640.00\$
Ent. de constr. Gaston Morin (1979) Ltée	13 800.00\$
Machinerie R. Bissonnette Enr	13 625.80\$
A. M. L. Caron Inc	12 101.00\$
Camions A&R Dubois Inc	11 300.00\$
Villeneuve Ford Inc	7 801.00\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de Transport Hervé Ferland Inc au montant de 18 501.00\$.

Adoptée

2.4 État comparatif

L'état des résultats au 30 juin 2022 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et se résume comme suit:

	2022	au 30 juin 2022
DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	1 974 184	1 986 741
Paiements tenant lieu de taxes	14 671	19 307
Services rendus	224 210	114 148
Impositions de droits	12 000	1 434
Amendes et pénalités	1 500	3 196
Intérêts	7 000	4 030

Autres revenus	55 000	83 318
Transfert	259 499	98 211
Total de fonctionnement	2 548 064	2 310 386
IMMOBILISATIONS		
Transfert (subv immo)	645 875	25 000
TOTAL REVENUS	3 193 939	2 335 386
DÉPENSES		
DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	345 339	203 228
Sécurité publique	226 398	160 455
Transport routier	829 714	411 764
Hygiène du milieu	329 921	168 391
Santé et bien-être	50 120	5 182
Aménagement, urbanisme et développement	103 885	83 392
Loisirs et culture	259 444	104 787
Frais de financement	43 535	19 799
Remboursement de la dette à long terme	339 192	97 035
Réserve financière	4 000	
Total de fonctionnement	2 531 548	1 254 033
IMMOBILISATIONS		
Administration générale		1 234
Sécurité publique		
Transport routier	399 724	1 656
Hygiène du milieu	190 000	
Santé et bien-être	200 000	
Aménagement, urbanisme et développement	454 167	16 667
Loisirs et culture	60 000	23 085
Propriétés destinées à la revente		45 080
Total immobilisation	1 303 891	87 722
TOTAL DÉPENSES	3 835 439	1 341 754
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Surplus accumulé affecté	-204 000	
Financement	-429 500	
Réserve financière et fonds réservé	-8 000	
Produit de cession		
Total autres activités financières	-641 500	0
Surplus (déficit)	0	993 632

2.5 Promesse d'achat

Résolution 144-07-2022

ATTENDU QUE le lot 6 032 726 appartient à Agence Mécanique Courtney Inc;

ATTENDU QU'une partie de ce lot est actuellement inexploitée et que la Municipalité a besoin d'un site pour la récupération du plastique agricole;

ATTENDU QU'Agence Mécanique Courtney Inc est prêt à céder gratuitement la partie inexploitée du site à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit payer les frais d'arpenteur et de notaire reliés à la transaction;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, Patrice Mathieu, et la directrice générale, Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à la transaction;

D'autoriser les travaux nécessaires sur le terrain.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2022 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Promesse de vente Gestion Sylvain Marcoux Inc

Résolution 145-07-2022

ATTENDU QUE Gestion Sylvain Marcoux a soumis une promesse de vente et d'achat à la Municipalité pour l'acquisition de plusieurs lots dans la rue des Pins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter ladite promesse de vente et d'achat de Gestion Sylvain Marcoux Inc;

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la promesse de vente et d'achat.

Adoptée

3.3 Point dépôt plastique agricole

Le maire informe le conseil que le point de dépôt pour les plastiques agricoles dans la municipalité n'est pas optimal. Un nouveau site devra être trouvé.

3.4 GoNet

Résolution 146-07-2022

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a remplacé le logiciel d'évaluation (CIM) et de géomatique (Azimut) par GéoCentralis;

ATTENDU QUE la géomatique offerte par Azimut est plus conviviale et facile d'utilisation que Géocentralis;

ATTENDU QUE la Municipalité peut détenir un contrat individuel avec Azimut et que le coût prévu pour 2022 serait 1 529,18\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la soumission d'Azimut.

Adoptée

3.5 Test de portance

Résolution 147-07-2022

ATTENDU QUE le règlement de zonage permet la construction d'habitations multifamiliales dans la zone Rm-95;

ATTENDU QU'Immo St-O 2022 demande à la Municipalité un test de portance sur le lot 4 889 289, situé dans la zone Rm-95;

ATTENDU QUE le groupe GEOS peut faire une étude géotechnique pour les terrains de la zone Rm-95 (6 lots) au coût de 19 000\$ + taxes;

ATTENDU QU'un autre acheteur s'est manifesté et n'exige pas de tel document;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de test de portance.

Adoptée

3.6 Demande Interbois

Résolution 148-07-2022

ATTENDU QUE l'entreprise Interbois projette la relocalisation de son dépoussiéreur en face de l'usine;

ATTENDU QUE le scénario choisi implique de traverser un tuyau au-dessus de la rue du Parc et que l'autorisation de la Municipalité est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la demande d'Interbois pour la traverse de tuyaux aériens.

Adoptée

3.7 Dos d'âne rue des Lilas

Résolution 149-07-2022

ATTENDU QU'une demande d'ajout de dos d'âne est déposée pour la rue des Lilas;

ATTENDU QUE la demande respecte la politique des dos d'ânes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande et d'ajouter des dos d'âne sur la rue des Lilas.

Adoptée

3.8 Terrain 4 340 686

Point reporté.

3.9 Travaux sans permis : la suite

La directrice générale informe que des lettres ont été envoyées pour demander à certains résidents de valider si les travaux effectués à leur résidence nécessitent un permis. Certains résidents n'ont donné aucune suite. Un avis d'infraction devra être envoyé. Advenant le cas qu'aucune validation ou suivi ne sont effectués, un constat d'infraction sera délivré.

4. Travaux publics

4.1 Rue des Pins

Résolution 150-07-2022

ATTENDU QU'une construction est prévue en août sur le lot 6 314 641 et que ce lot n'est pas relié aux réseaux d'eau et d'égout;

ATTENDU QUE les autorisations nécessaires au prolongement de la rue des Pins ne sont pas reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE raccorder le terrain sans prolongement du réseau tel que prévu par la loi et de construire un chemin d'accès temporaire.

Adoptée

4.2 Programmation des travaux TECQ

Résolution 151-07-2022

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juin 2022

Résolution 152-07-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2022 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Demande de mesures différentes

Résolution 153-07-2022

ATTENDU QU'un système de gicleurs doit être installé dans le bâtiment du 377 rue Langevin;

ATTENDU QUE ce bâtiment appartient à la Municipalité et qu'une entente de location est en vigueur avec le Centre Curé Laroche;

ATTENDU QUE l'entrée d'eau du bâtiment est située à l'arrière vers la rue Bélair;

ATTENDU QU'un raccord-pompier doit également être installé pour le système de gicleurs et que, pour respecter l'article 3.2.5.16 du Code du Bâtiment, le raccord-pompier doit être localisé à l'avant du bâtiment;

ATTENDU QUE la localisation du raccord-pompier à l'avant amène un lot de problématique et que la relocalisation à l'arrière s'avère la meilleure solution, mais ne respecte pas l'article 3.2.5.16 du Code du Bâtiment, tel que représenté par le plan ci-dessous;



ATTENDU QU'une demande de mesures différentes peut être soumise à la Régie du Bâtiment du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le Centre Curé Laroche de déposer une demande de mesures différentes au nom de la municipalité de la Paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne à la Régie du Bâtiment du Québec.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (URLS Chaudière-Appalaches, Hunters de St-Prosper)

Résolution 154-07-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une commandite de 100\$ à l'URLS Chaudière-Appalaches et 100\$ à l'équipe de hockey des Hunters de St-Prosper.

Adoptée

6.2 Projet Benoit Drouin

Un projet est en cours avec la famille de M. Benoit Drouin pour la construction d'un bâtiment sur le terrain des loisirs en l'honneur du défunt.

6.3 Golf

Résolution 155-07-2022

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 3 billets pour le tournoi de golf à la mémoire de Benoit Drouin le 8 septembre prochain au club de golf Dorchester à Frampton au coût de 150\$ par billet.

Adoptée

6.4 Ma biblio dans le frigo

La conseillère Audrey Pomerleau explique la possibilité de mettre une boîte de livre dans un parc à la disposition de tous. Ce projet s'appelle Ma biblio dans le frigo. De plus, elle mentionne que certaines municipalités mettent à la disposition de leur citoyen un frigo extérieur que tous et chacun peuvent déposer de la nourriture et en prendre. M. Éric Tardif, coordonnateur des loisirs, sera en charge de voir à leur réalisation.

6.5 OTJ - Bâtiments et terrain

Résolution 156-07-2022

ATTENDU QUE la Municipalité verse diverses subventions à l'OTJ de St-Odilon pour aider à l'entretien et la gestion de leurs infrastructures;

ATTENDU QUE le manque de ressources rend difficile la réalisation adéquate de l'entretien de leurs infrastructures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE voir à monter et présenter une entente au CA de l'OTJ de St-Odilon pour la délégation de la gestion et de l'entretien de leurs infrastructures par la Municipalité.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

9.2 Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

Résolution 157-07-2022

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h30.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.